

Formulaire de service après-vente des titres-services papier pour les utilisateurs

A renvoyer par courrier:
Sodexo – Cellule Titres-Services, rue Charles Lemaire, 1 à 1160 Bruxelles

Nom: _____
Prénom: _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Localité : _____
N° d'utilisateur : _____ (Numéro de référence à 12 chiffres)

Cochez ce qui convient

DÉCLARATION DE NON RÉCEPTION DES TITRES-SERVICES

Je n'ai pas encore reçu mes titres-services. J'en fais la déclaration dans le mois qui suit le paiement.

J'ai, en date du/...../ 200..... :

- Viré de mon compte n° . . . - la somme de €.....
vers le **compte n°** . . . - pour l'achat detitres-services.
- Commandé 105 titres-services maternité via ma caisse sociale
.....

- Dans le cas où je reçois quand même le premier envoi, je m'engage à le renvoyer à Sodexo. Je sais que l'éventuelle utilisation de ces chèques peut entraîner des poursuites judiciaires.

DÉCLARATION DE PERTE/VOL DE MES TITRES-SERVICES : REMBOURSEMENT OU REMPLACEMENT

Je déclare sur l'honneur que les titres-services du n°..... au n°.....

(au totaltitres-services) ont été : Perdus Volés (Cochez ce qui convient)

(Si je ne connais pas les numéros des chèques, je mentionne la date à laquelle j'ai viré le montant d'achat de ces titres-services :/...../200..... Procès-verbal n°.....)

- Je demande le remboursement** des titres-services qui n'ont été utilisés par personne, diminué des frais administratifs, sur le **compte n°** . . . - ,
au nom de

Délai : Remboursement dans les 5 jours ouvrables

- Je peux demander le remboursement de ces titres-services jusqu'à 6 mois après la date de fin de validité du titre-service.
- Les titres-services obtenus dans le cadre de l'aide à la maternité ne sont pas remboursables.
- Si mes titres-services ont été achetés durant l'année en cours : Sodexo remboursera les titres-services diminués de **€ 0,25 TVAC** par commande pour les frais administratifs.
- Si mes titres-services ont été achetés durant l'année précédente : Sodexo remboursera le titre-service à raison de **70 % de sa valeur d'achat**, diminué de **€ 0,25 TVAC** par commande pour les frais administratifs.

- Je demande le remplacement** des titres-services qui n'ont été utilisés par personne et dont la validité n'est pas dépassée depuis plus de 6 mois. Je paye les frais de remplacement qui s'élèveront à **€ 0,25 TVAC** par titre-service (ainsi que la différence de prix en cas d'augmentation de la valeur du chèque).
 - Sodexo se chargera d'envoyer un bulletin de virement couvrant les frais d'échange.
 - Le paiement devra être effectué dans le mois.
 - Les nouveaux titres-services seront envoyés dans les 4 jours ouvrables après réception du paiement.
 - La validité des nouveaux chèques sera de 8 mois.

DÉCLARATION DE RÉCEPTION DE TITRES-SERVICES ERRONÉS

J'ai reçu des titres-services portant des mentions erronées.

- Je renvoie **obligatoirement** le volet droit de ces titres-services ainsi que le présent formulaire à Sodexo endéans les 2 mois suivant la date de mon paiement.
- Je décris l'erreur sous **la rubrique « précisions ou autres problèmes »**.

PRÉCISIONS OU AUTRES PROBLÈMES

.....
.....
.....
.....
.....
.....

« Lu et Approuvé », je date et je signe, le/...../200.....

Signature de l'utilisateur :

() En cas de perte, l'utilisateur s'engage à renvoyer à Sodexo Pass Belgium les titres-services déclarés perdus et qu'il aurait éventuellement retrouvés. Si les titres-services déclarés perdus ou volés devaient être remboursés par Sodexo Pass Belgium, une enquête sera effectuée pouvant entraîner des poursuites judiciaires en cas d'irrégularités.*

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Elles donnent lieu au droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 8/12/92 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet auprès du registre public (Commission de la Protection de la Vie Privée, Service Public Fédéral Justice, Boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles).

Updated 26/09/2008